www.mairie2o.paris.fr

Espace d'exposition PCB

NOTICE DE CANDIDATURE (1/2)

COMMISSION DE SELECTION DES EXPOSITIONS SUR LES MURS EXTERIEURS DU PAVILLON CARRE DE BAUDOUIN

Dédié à la création contemporaine locale, nationale et internationale, le Pavillon Carré de Baudouin est géré administrativement et artistiquement par la Mairie du 20^e arrondissement. Il accueille des expositions consacrées aux arts visuels, ainsi que des événements artistiques et culturels mettant en avant la création locale.

En mars 2021, le maire du 20^e Eric Pliez, et Marthe Nagels, son adjointe en charge de la culture, ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif à l'extérieur du pavillon afin de promouvoir l'art dans l'espace public. 15 panneaux destinés à accueillir des expositions ont ainsi été disposés sur les murs extérieurs du Pavillon Carré de Baudouin.

La mairie du $20^{\rm e}$ prend en charge l'impression des panneaux d'exposition et s'occupe du montage et du démontage. Tous les frais annexes (graphisme, droits d'auteur, réimpression des panneaux si ces derniers sont dégradés etc.) sont à la charge du porteur de projet.

La commission de sélection des expositions sur les murs extérieurs du Pavillon Carré de Baudouin vise à rendre transparent le choix des expositions, selon des critères prédéfinis. 3 projets d'expositions seront retenus pour la programmation 2022.

Dans le cadre de cette commission, la mairie du 20^e aura une attention particulière pour les projets :

- Proposant une continuité ou une cohérence artistique sur l'ensemble des 15 panneaux mis à disposition
- Favorisant la diversité des disciplines artistiques dans l'arrondissement
- Adaptés à une exposition dans l'espace public

<u>A noter</u>: seuls les projets répondant aux exigences de la commission de sélection pourront être étudiés (voir la rubrique « contraintes techniques de l'exposition »).

JURY LA COMMISSION

La commission de sélection des expositions se réunit une seule fois au mois de décembre pour définir la programmation de l'année suivante. Elle est composée de:

- Marthe Nagels, adjointe au maire du 20^e en charge de la culture
- Leif Peguillan, responsable du pavillon carré de Baudouin
- Marie Ménard, collaboratrice culture, patrimoine et mémoire au cabinet du maire du 20^e

CALENDRIER DE LA COMMISSION

- Dépôt des candidatures entre le 17 novembre et le 7 décembre à 00h
- Commission de sélection le 9 décembre
- Rendu des décisions de la commission dans la semaine du 13 décembre.
- Calendrier prévisionnel de mise en place des expositions :
 - 1) Mi-janvier > Mi-mai
 - 2) Mi-mai > Mi-septembre
 - 3) Mi- septembre> Début janvier

À noter : Les lauréats recevront par mail une proposition de calendrier pour la mise en place de leur exposition sur l'année 2022.



Espace d'exposition PCB

NOTICE DE CANDIDATURE (2/2)

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin que votre dossier soit examiné en commission, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le dossier de candidature dûment rempli ainsi que votre projet d'exposition par mail à <u>cabma20-commissionculture@paris.fr</u> en mentionnant dans l'objet du mail « Commission de sélection murs extérieurs du PCB + le titre provisoire de votre projet ».

Les mails envoyés à cette adresse sans l'objet indiqué ne pourront être traités.

CONTRAINTES TECHNIQUES DE L'EXPOSITION

Format des panneaux d'exposition :

L'exposition sur les murs extérieurs du pavillon est composée de 15 panneaux d'1m sur 1m50 avec comme partie visible pour le public 1471 mm x 989 mm.

Exigences:

Le porteur de projet doit soumettre à la commission un projet quasi-définitif comprenant les visuels et les textes (optionnel) pour les 15 panneaux d'expositions, en tenant compte des contraintes suivantes :

- Le panneau n°1 devra inclure un court texte de la municipalité du 20^e (édito) sur la moitié gauche et un court texte de la part de l'exposant sur la moitié droite, ainsi qu'un visuel sur la moitié supérieure. Ce visuel sera utilisé sur les supports de communication autour de l'exposition
- Les panneaux 7 et 8 sont les 2 seuls panneaux à la verticale. Tous les autres panneaux sont à l'horizontale
- Un espace doit être conservé en dessous des 2 textes pour l'ajout des logos de la mairie du 20^e et de la Ville de Paris. Tous les autres panneaux sont libres
- Les 15 panneaux doivent être réalisés et conçus en très haute définition afin de ne pas pixelliser à l'impression sur dibond.